

Auvergne

Laïque

la ligue de
l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

SPÉCIAL LAÏCITÉ



DOSSIER
Les grands combats laïques
P. 4/5

N° 472 - DÉCEMBRE 2017 / JANVIER 2018

ÉDITO

L'espoir dans la fraternité

« Un monde sans espoir est irrespirable » (André Malraux)

L'une chasse l'autre, simple étape ou espoirs renouvelés ? Le passage à la nouvelle année est vécu différemment suivant l'adversité ou les plaisirs éprouvés. On désire ce moment ou on le banalise suivant l'expérience d'une infortune permanente et angoissante pour les uns, ou la sensation courante de plénitude pour les autres. Chacun a sa propre perception. Décrit comme un sentiment ou une émotion, « l'Espoir » reste ce fil conducteur indispensable dans nos rêves, dans nos souhaits. En phase critique, il prend la forme d'une bouteille à la mer. Il se dérobe également par dépit, fuyant l'espérance de vie attendue, mais sa compassion le maintient à l'affût d'un appel tel un allié, un ami. Tant que l'espoir convient à nous accompagner en disant « j'existe », la peur devient fictive. Se projeter vers l'avenir devient plus accessible en laissant libre cours à ses aspirations, à ses projets. Utopie ou illusion peu importe, l'espoir redonne un but, un sens à la vie avec une force morale déterminante en commençant par le moment présent.

« Préparer l'avenir ce n'est que fonder le présent. Il n'est jamais que du présent à mettre en ordre. A quoi bon discuter cet héritage. L'avenir, tu n'as point à le prévoir mais à le permettre » (Antoine de Saint-Exupéry)

Tous les espoirs sont permis pour que les deux plus grands pervers narcissiques de cette planète ne la détruisent par un jeu du chat et de la souris devenu effrayant. Une épée de Damoclès menace notre survie à l'image d'un simple bouton sur un bureau. A distance de ce spectacle affligeant, les réfugiés Rohingyas sont les victimes d'un nettoyage ethnique. La résignation de l'exil a pris le visage du désespoir. Le silence de la dirigeante birmane, prix Nobel de la paix, ressemble fortement à une approbation ; quelle ironie ! Reste-t-il à ce peuple encore assez de force et de confiance en l'humanité pour entrevoir une lueur d'espoir ? Considérés comme apatrides, ils sont privés de citoyenneté ; de pauvres gens invisibles. Tous les êtres humains ne naissent pas égaux. Notre République est fondée sur la liberté et l'égalité en droit de tous les individus, quelle que soit sa naissance, sa couleur, sa religion ou sa philosophie. La laïcité, maillon fort de la fraternité, a pour vocation de faire vivre ensemble tous les citoyens avec leur différence culturelle et de croyance. La solidarité tire sa sève dans la fraternité, pilier de nos valeurs et du vivre ensemble. L'espoir sera de protéger et conserver ces valeurs.

« Dans la fraternité, il y a l'amitié entre les cultures, et la solidarité entre ceux qui ont beaucoup et ceux qui n'ont pas assez. » (Abdenour Bidar)

Edouard Ferreira

Laïcité : notre école

Lettre ouverte à Laurent Wauquiez

“ Je veux l'État laïque, purement laïque, exclusivement laïque. En matière d'enseignement, l'État n'est et ne peut être autre chose que laïque. ”

Victor Hugo
Discours
à l'assemblée en 1850

Les mesures prises par l'actuel président de la région Rhône-Alpes-Auvergne en faveur de l'école privée ont fait l'objet d'une grande publicité ; une part de l'opinion considère ces mesures comme un progrès, une avancée dans l'acquisition des libertés. Par ailleurs, la laïcité fait l'objet d'attaques et de mises en question de plus en plus véhémentes ; certains hommes politiques, certains responsables religieux vont jusqu'à déclarer les lois de 1905 obsolètes, revendiquant leur réajustement.

C'est pourquoi nous consacrons ce numéro d'Auvergne laïque à la défense de l'école publique en affirmant notre attachement au principe de laïcité, inhérent à l'essence de notre République. Dans cette démarche, nous souhaitons nous appuyer essentiellement sur les enseignements de l'histoire, comme l'illustre notre dossier.

Nous nous permettons tout d'abord d'adresser une lettre ouverte au Président de la région Rhône-Alpes-Auvergne afin d'exprimer notre réprobation à l'égard de sa politique scolaire et de lui rappeler surtout le sens et la valeur de l'école publique laïque, le rôle essentiel qu'elle tient dans le fonctionnement républicain.

Monsieur le Président,

Vous venez de prendre des mesures en faveur de l'école privée, mesures très largement médiatisées : par ailleurs, et toujours relayé par la presse, vous vous autorisez à contourner ouvertement la loi qui a interdit l'exposition d'objets religieux dans des lieux publics. Nous estimons que vos démarches constituent une véritable trahison à l'égard des valeurs de notre République ; elles révèlent - et affichent - une ignorance totale - ou délibérée - de notre histoire républicaine, traversée, depuis la Révolution, par le combat sans relâche pour édifier l'école publique et instaurer le principe de laïcité.

Nous tenons à vous rappeler que l'avènement de l'école publique, gratuite obligatoire et laïque, c'est l'école arrachée au pouvoir de l'église, c'est le savoir ouvert à tous les enfants de France, quelle que soit leur origine sociale ; c'est le grand projet des Lumières et de Condorcet contre l'obscurantisme. Instaurer cette école, c'était aussi libérer les enfants de toutes les formes de soumission liées à l'obligation d'un travail précoce. Les partisans de cette école lui donnent sens autant que ses adversaires. Le maintien de l'école privée - au mépris des lois - manifeste en effet le désir (et la nostalgie) de l'enseignement de classe contre l'école démocratique ; la volonté de forger une élite contre l'égalité républicaine ; officialiser l'école privée, c'est restaurer le poids des croyances et des dogmes et favoriser la suprématie des communautarismes contre une citoyenneté partagée par tous. Il est d'ailleurs significatif qu'un membre



notoire d'un parti politique (qui a aujourd'hui changé de nom et auquel vous avez appartenu) ait déclaré que la nuit du 4 août, le conseil national de la Résistance et mai 68 étaient les grands fléaux de notre histoire de France. Autant d'épisodes marquant l'avènement de libertés jugées séditionnelles. D'autres y ajoutent les lois de 1905, que vos mesures scolaires bafouent impunément.

Or l'objectif véritable de ces lois - reconnu par la majorité du clergé lui-même - c'était d'instaurer la paix civile en proclamant, pour tous les citoyens, la liberté religieuse, assortie de l'obligation de son exercice dans le domaine privé. L'école publique, instance républicaine par excellence, constituait alors un lieu de rassemblement de tous les enfants sous la conduite de la raison et dans les lumières de la science. C'est pourquoi Jean Jaurès proclamait que « laïcité et démocratie sont identiques » et que « la démocratie doit faire pénétrer la laïcité dans l'école ».

C'est aux grands hommes que nous souhaitons, pour finir, passer la parole ; appartenant à des familles poli-

tiques différentes, ils continuent, par leurs propos (et leurs actes) à opposer leurs convictions et leurs arguments à l'iniquité républicaine dont vous faites la preuve. C'est donc devant l'histoire, et par leur voix, que nous vous faisons comparaître.

Écoutez-les d'abord tordre le cou à cette accusation de guerre civile qui pèse sur les lois de 1905 et sur les défenseurs de la laïcité :

« Je veux donc, je veux sincèrement, fermement, ardemment, l'enseignement religieux, mais je veux l'enseignement religieux de l'Église et non l'enseignement d'un parti (il s'agit ici du parti clérical). Je ne veux pas mêler le prêtre au professeur (...) Je veux l'enseignement de l'Église en dedans de l'Église et non au dehors (...) En un mot je veux, je dis et je répète, l'Église chez elle et l'État chez lui. »

Ainsi s'exprime Victor Hugo, en 1850 dans un discours à l'assemblée, particulièrement courageux. Pouvez-vous soutenir encore que les partisans de l'école publique sont des mécréants adversaires de la religion ?

Quelques années plus tard, dans « les quatre Évangiles », Zola n'y va pas de main morte pour dénoncer la propagande belliqueuse menée par l'Église catholique :

« Si la nation souffrait, traversait une crise affreuse, si la France se divisait en deux France ennemies, de plus en plus en plus étrangères l'une à l'autre, prêtes à se dévorer, c'était simplement que Rome avait porté la bataille chez elle (...) Et l'Église impudente ne se cachait plus, achevait sa conquête au grand soleil, ouvrait des écoles congréganistes en face des écoles laïques, s'emparait de ces dernières, où les instituteurs et les institutrices étaient souvent des créatures à elle, travaillant pour elle... Elle était maintenant, vis à vis de la société civile, sur le pied de guerre ouverte. » (- Les Quatre Évangiles - 1898-1902)

C'est à Jean Jaurès que nous laisserons le dernier mot ; aussi écarté que possible des querelles idéologiques, il se prononce sur la fonction et la valeur sociale de l'école publique.

« Les prolétaires et l'école laïque. Et n'est-ce point pitié de voir les enfants d'un même peuple, de ce peuple ouvrier si souffrant encore et si opprimé divisé en deux systèmes d'enseignement comme entre deux camps ennemis⁽²⁾ ? Et à quel moment se divisent-ils ? À quel moment des prolétaires refusent-ils leurs enfants à l'école laïque, à l'école de lumière et de raison ? C'est lorsque les plus vastes problèmes sollicitent l'effort ouvrier : réconcilier l'Europe avec elle-même, l'humanité avec elle-même, abolir la vieille



barbarie des haines, des guerres, des grands meurtres collectifs, et, en même temps, préparer la fraternelle justice sociale, émanciper et organiser le travail. Ceux-là vont contre cette grande œuvre, ceux-là sont impies au droit humain et au progrès humain, qui se refusent à l'éducation de laïcité. Ouvriers de cette cité, ouvriers de la France républicaine, vous ne préparerez l'avenir, vous n'affranchirez votre classe que par l'école laïque, par l'école de la République et de la raison. »

Ainsi l'école publique participe-t-elle, selon Jaurès, à l'édification d'une société fraternelle. Ainsi la République n'a pas à se soucier de satisfaire l'exigence de transcendance ; argument qui alimente aujourd'hui les polémiques sur la neutralité de l'école républicaine. Elle ne doit s'appliquer qu'à favoriser, par des mesures justes et humaines, le progrès social. Laïcité et École publique doivent donc s'inscrire dans un projet politique conforme à la démocratie.

Il apparaît enfin dans ces propos que la laïcité - et son incarnation dans l'école publique - est le meilleur rempart contre la menace des communautarismes et les ravages des obscurantismes.

Ces grandes voix que nous avons souhaité vous faire entendre sont les voix de la raison, les voix de la république et de son histoire. D'un citoyen qui ne respecte pas les lois, on dit qu'il est un mauvais sujet ; C'est un bien mauvais exemple, Monsieur le président, que vous donnez en vous mettant, avec autant d'arrogance, purement et simplement hors les lois.

Alain Bandiera, comité de rédaction

Assemblée générale budgétaire du vendredi 8 décembre

L'assemblée générale budgétaire de la Fédération s'est déroulée le Vendredi 8 Décembre à la Maison des sports de Clermont Ferrand. Trois grands points étaient inscrits à l'ordre du jour :

- L'adoption par l'AG du **Traité d'apport partiel d'actif** venant clôturer l'opération de transmission de l'activité Mecs « Château des Quayres » à l'association ALTERIS. Après présentation et échange avec la Salle, le traité d'apport partiel d'actif est adopté à l'unanimité.

- La présentation de l'aboutissement de la démarche d'accompagnement par le Dispositif Local d'accompagnement porté par Auvergne



Active et initié en fin d'année 2016. La discussion a tourné autour du Village de Vacances le Grand Panorama et de l'intérêt d'une filialisation pour investir et exploiter ce site. La filialisation apparaît comme un montage intéressant pour faire entrer un partenaire financier au moment d'investir et pour isoler le risque d'exploitation

et protéger la fédération et ses activités fédératives. Ces éléments feront l'objet de développements dans le courant du premier semestre 2018.

- La présentation du budget prévisionnel 2018 - Après échange avec la salle, le budget prévisionnel 2018 est adopté à une large majorité.

Alerte

Le CDAL a appris récemment la décision du Président du Conseil régional de consacrer une aide de 50 millions d'euros sur 3 ans pour les investissements, la création et l'extension de lycées privés.

Le CDAL condamne fermement cette décision contraire aux principes de financement et probablement illégale.

Il conduira les actions indispensables en partenariat avec les CDAL des autres départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour combattre cette mesure prise au bénéfice de l'enseignement privé, vanté par le Président Wauquiez.

Ne relâchons pas la pression. La seule Ecole libre, c'est l'Ecole publique.

Jean Claude Montagne

Laïcité, le CDAL en action

Le Comité Départemental d'Action Laïque se réunit régulièrement pour organiser ses actions en faveur de la promotion de la laïcité et de l'Enseignement public.

Rappelons que le CDAL regroupe, comme le CNAL, 5 organisations : Les DDEN, la FAL, la FCPE, le SE-UNSA et UNSA Education.

JC. Montagne (UNSA Education) assurera le secrétariat du CDAL, suite au détachement de Sylvie Dompnier à la MGEN.

Régis Fauchoux (FAL) présidera le CDAL cette année.

LES INITIATIVES du CDAL

Fidèle à ses valeurs et à leur promotion, le CDAL a organisé, le 25 janvier 2018 à 20 h, une rencontre publique sur le thème « la laïcité maintenant ». Conférence animée par Rémy Sirvent, secrétaire général du CNAL, salle de l'Alambic (Place de la République) à Cournon.

L'après midi, les CDAL de l'Auvergne ont travaillé, dans une réunion régionale interne, sur des points précis : fonctionnement et relations avec le CNAL; fonctionnement et financement de l'Enseignement privé et les ripostes nécessaires; les accompagnements à l'École publique.

Le CDAL réaffirme son désaccord avec toute perspective de création d'établissements privés, car cela accentue encore la ségrégation des jeunes dès l'enfance, tout en détournant des fonds publics.

Le CDAL et la MGEN proposent, pour la 3^{ème} année, un projet pédagogique en direction des élèves de la maternelle au collège et des jeunes des Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH).

L'objectif est de faire illustrer par les jeunes un ou plusieurs articles de la Charte de la laïcité à l'École. Les diverses productions seront rassemblées dans un livret édité et remis officiellement aux établissements et aux centres de loisirs participants.

Ecoles et CLSH sont invités à s'inscrire à sd063mgen@gmail.com, avant fin décembre. Le retour des productions est attendu pour le 15 mars 2018 avec l'enveloppe T fournie.

L'exposition que le CDAL a réalisée, à partir du premier livret, est disponible et mise à disposition gratuitement, sur demande au SE-UNSA (04 73 19 83 83). Elle peut servir de support à toute initiative d'une ou plusieurs organisations du CDAL ou d'un établissement scolaire. Elle permet aussi un travail de réflexion des élèves sur la charte de la laïcité. Le CDAL souhaite aussi rassembler et exposer les autres travaux des écoles sur le thème de la laïcité pour montrer la vitalité de l'École laïque.

Le CDAL participera à nouveau au forum départemental pour les Droits de l'Enfant au printemps 2019.

Le CDAL reprendra la comparaison des effectifs publics-privés au sein des Ecoles, Collèges et lycées du département.

Plus que jamais, le CDAL réaffirme l'importance des valeurs laïques, conditions pour une société inclusive, respectueuse de la liberté de conscience, de l'égalité des droits et de la primauté de l'intérêt général, assuré notamment par les services publics.

Jean-Claude Montagne

RENDEZ-VOUS

MANIFESTATIONS

CEJ

Spectacles dans le cadre de la programmation Trouvailles et en partenariat avec la Communauté de Communes du Massif du Sancy :

2 février : spectacle « L'ours qui avait une épée » Lardinois et Cie - représentations tout public à 11h et 15h - Parking Médiathèque de La Bourboule.

17 mars : spectacle « Chevalier » Cie Influences - représentations tout public à 18h.

UFOLEP

24 février : concours de pétanque organisé par l'ensemble des clubs à la Maison des Boulistes de Clermont-Fd.

24 mars : concours de pétanque organisé par l'AL Jean Zay à la Maison des Boulistes de Clermont-Fd.

USEP

15 mars : journée départementale gymnastique au Complexe des Cézeaux à Clermont-Fd.

FORMATIONS

CEJ

1^{er} février : rencontre avec l'auteur Jean-Claude Mourlevat à l'occasion de la journée de formation des lecteurs bénévoles « Lire et faire lire » à la Maison des Sports de Clermont-Fd.

3 et 4 mars : stage lecture à voix haute avec Acteurs, Pupitres et Cie : Patrick Gay Belille et Laurence Cazaux à destination des comédiens amateurs au CRAD, Maison de l'Eléphant à Montferrand.

5 et 6 mars : formation civique et citoyenne pour les volontaires en service civique avec l'association Handi'School au Gymnase de l'ASM et FAL63.

UFOLEP

3 février : formation continue des animateurs APE : Activités physiques adaptés aux publics adultes et seniors à Saint-Laure.

10 et 11 février : stage randonnée hivernale : nivologie/raquettes près du Lac Chambon.

10 mars : formation continue des animateurs APE : UFO Zen et Bien-être à Croix de Neyrat.

17 mars : stage découverte : bouge-toi avec ton step ! à Pont du Château.

ÉCHOS

Les Cravates en Bois : un drôle de nom pour un drôle de groupe

Outre leur costume plein d'élégance, ce qui frappe quand on assiste à un de leurs spectacles, c'est la bonne humeur communicative qui s'empare des chanteurs comme du public. On s'embarque pour une petite trentaine de chansons a-capella qui sont soigneusement choisies pour leur capacité à faire au moins sourire, si ce n'est plus. Parfois gentiment coquines, elles restent à l'écart de la grivoiserie. Pierre Perret, Françoise Mallet-Joris, Boris Vian, Les Frères Brother, Gérard ou François Morel et bien d'autres sont convoqués pour quelques minutes d'humour. Si les paroles réjouissent, la musique n'est pas en reste. Les arrangements de Caroline Saint-Martin, la chef de chœur, allient la richesse harmonique (jusqu'à 7 voix...), et la précision rythmique et mélodique, pour donner au public le meilleur du texte.

La plupart des chansons sont précédées d'une introduction burlesque, et conclues par quelques petites bêtises. Parfois la mise en scène envahit la chanson : il faut voir le groupe et sa chef gagnés par la Tristitude, sur les pas d'Oldelaf !

Un spectacle des Cravates, c'est l'assurance d'un entraînement sérieux des zygomatiques, d'une détente bienfaisante de la rate et d'une nette augmentation du taux de sérotonine, la fameuse hormone de la bonne humeur.

Et vous pourrez prolonger les effets bénéfiques de la cure en vous procurant leur CD, une dose de Cravates en Boîte en quelque sorte. Le groupe, composé d'une trentaine de choristes souriants est basé à Aubière. Il propose son spectacle dans la région, et ailleurs lors des tournées d'été (en 2018, ce sera le Tarn). Au-delà d'un cachet plutôt modique, destiné à l'achat du matériel d'éclairage et à la couverture des frais, le groupe cherche avant tout la rencontre et le partage. Il n'aime rien tant que le petit casse-croûte partagé d'après concert, qui ne peut pas se terminer autrement qu'en éclats de rire et en chansons... Encore et toujours.

Les Cravates en Bois disposent d'un site (www.cravates-en-bois.fr) et d'une page Facebook sur lesquelles vous pouvez les contacter, si le c(h)œur vous en dit !



RESTONS EN FORME à La Goutelle

Entre Pontgibaud et Pontaumur, le bourg de La Goutelle (640 habitants), grâce à sa section gymnastique d'entretien, a fait son trou dans les Combrailles, en combinant la passion et la volonté de quelques dames « gymnastes » du pays et les capacités d'aide de l'UFOLEP du Puy-de-Dôme.



C'est en 2015 que cette section fut créée.

Deux « tapis volants », Patricia et Josiane, qui avaient voleté du côté de Cisternes-la-Forêt mais craignant une réduction d'activités de cette association, ont pensé qu'il leur fallait créer quelque chose sur place, à La Goutelle.

Elles creusèrent cette idée avec Yvette, prof de gym venant de la Creuse voisine, en sondant la population de la commune. Une cinquantaine de personnes étant intéressée, la section faisait ses premiers pas le 11 septembre 2015 accompagnés bien évidemment de l'habituelle entrave des tracas administratifs !

Hélas, moins d'un an plus tard, Yvette doit renoncer, suite à des problèmes personnels, laissant la toute nouvelle association sans animatrice formée, à la conduite de cette activité.

Un peu déboussolée, la section contacte l'UFOLEP 63. Jean-Claude Dauphant, se rend aussitôt à La Goutelle et redonne espoir et ambition en proposant une formation d'animatrices si, localement,

une ou plusieurs personnes sont intéressées.

Trois adhérentes le sont et s'inscrivent en août au stage de formation d'animateurs bénévoles au CREPS de Vichy durant 4 jours sous la conduite de la référente départementale de l'activité Annie COLY. Ainsi l'association peut bénéficier d'une formation de qualité à un coût très réduit. L'UFOLEP prendra également en charge les frais de la SACEM.

Ainsi se met en place une stratégie rendant l'association autonome et dont le carburant doit rester le dynamisme.

A l'heure actuelle, malgré le départ de quelques jeunes mamans, on compte 44 licencié(e)s.

Dans la salle des fêtes, prêtée par la mairie (cette absence de local permanent oblige chaque adhérent à se déplacer avec son matériel à chaque séance), les animatrices formées donnent trois cours par semaine, un le jeudi soir, deux le vendredi soir où chacune trouve son bonheur, entre une activité physique « douce » et une autre plus « musclée ».

La subvention annuelle, allouée par la municipalité, est une marque de reconnaissance qui pérennise la vie de l'association, la stabilise et lui permet de préparer l'avenir.

Ici la convivialité tient la barre : des apéros dînatoires, la galette, un repas en fin d'année, des stages découvertes, des rencontres entre associations permettent de souder le groupe des adhérent(e)s (et de leurs conjoint(e)s) et de le faire vivre au-delà de la commune. Fin 2017, il a même participé à son premier Téléthon avec une démonstration de gym-baguettes.

La joie à l'âme de tenir bon le manche, cette Goutelle rit, et reste en forme ! Qu'elle le reste encore longtemps, cela nous agrée et nous conforte dans le rôle fédérateur de la FAL.

Bureau :

- Présidente : Martine Morge
- Secrétaire : Patricia Saby
- Trésorière : Marie-Line Lamoliatte
- Membres : Yvette Fournier-Guérilas
- Josiane Moutarde

Astuces Compagnie

Qui pourrait croire que derrière le nom, d'Astuces compagnie, se cache une école de cirque, affiliée à la FAL63 depuis 1992 ? Et pourtant, c'est l'un des fleurons de notre fédération, tapi, en toute discrétion, dans une salle très bien adaptée du complexe sportif Chatrousse de Chamalières. Environ 130 enfants, pré-adolescents et adolescents, répartis en une dizaine de cours, s'entraînent très régulièrement dans une multiplicité de pratiques ⁽¹⁾ sous la houlette de Pascal Pereton, professeur diplômé d'état. Pour tous, il s'agit d'apprendre à conjuguer harmonieusement créativité, effort physique, sens artistique, maîtrise de soi et équilibre. Pour présenter un vrai spectacle (mise en scène, lumières, musiques, danses,) des années de travail et de persévérance sont nécessaires et seuls les ados, après au moins 4 années d'entraînement et d'expérience participent à celui proposé chaque année en juin. Mais tous

les autres jeunes sont associés et ne restent pas inactifs puisqu'il leur est demandé de s'occuper des tâches plus obscures de montage, d'installation et d'accompagnement sur scène.

Au cirque, chacun peut trouver sa place et devenir performant dans un domaine particulier que ce soit au sol (formation de base), dans les exercices aériens ou au jonglage. Inutile d'être champion toutes catégories pour se sentir bien à Astuces compagnie !

Moins que la performance, c'est la recherche du progrès et le plaisir partagé qui sont attendus par Pascal Pereton et son équipe.

Bureau :

- Président : Pascal Pereton
- Secrétaire : Françoise Dureuil
- Trésorière : Marie-Thérèse Quettier-Jarrige

⁽¹⁾ Acrobatie au sol, fildeferisme, trapèze, jonglerie, monocycle, échasses, travail de l'équilibre sur boule et sur rouleaux américains.



Les grands

Défense et illustration de l'école publique : notre histoire

Rien n'est plus salubre à un débat que de le dépouiller de ses polémiques véhémentes, de ses querelles stériles et de leur substituer les enseignements de l'histoire. Défendre l'école publique et le principe, constitutifs de notre république, c'est au fond poursuivre les grands combats qui ont traversé l'histoire contre les forces réactionnaires tenaces et les menaces des fanatismes qui veulent terroriser et asservir les hommes.

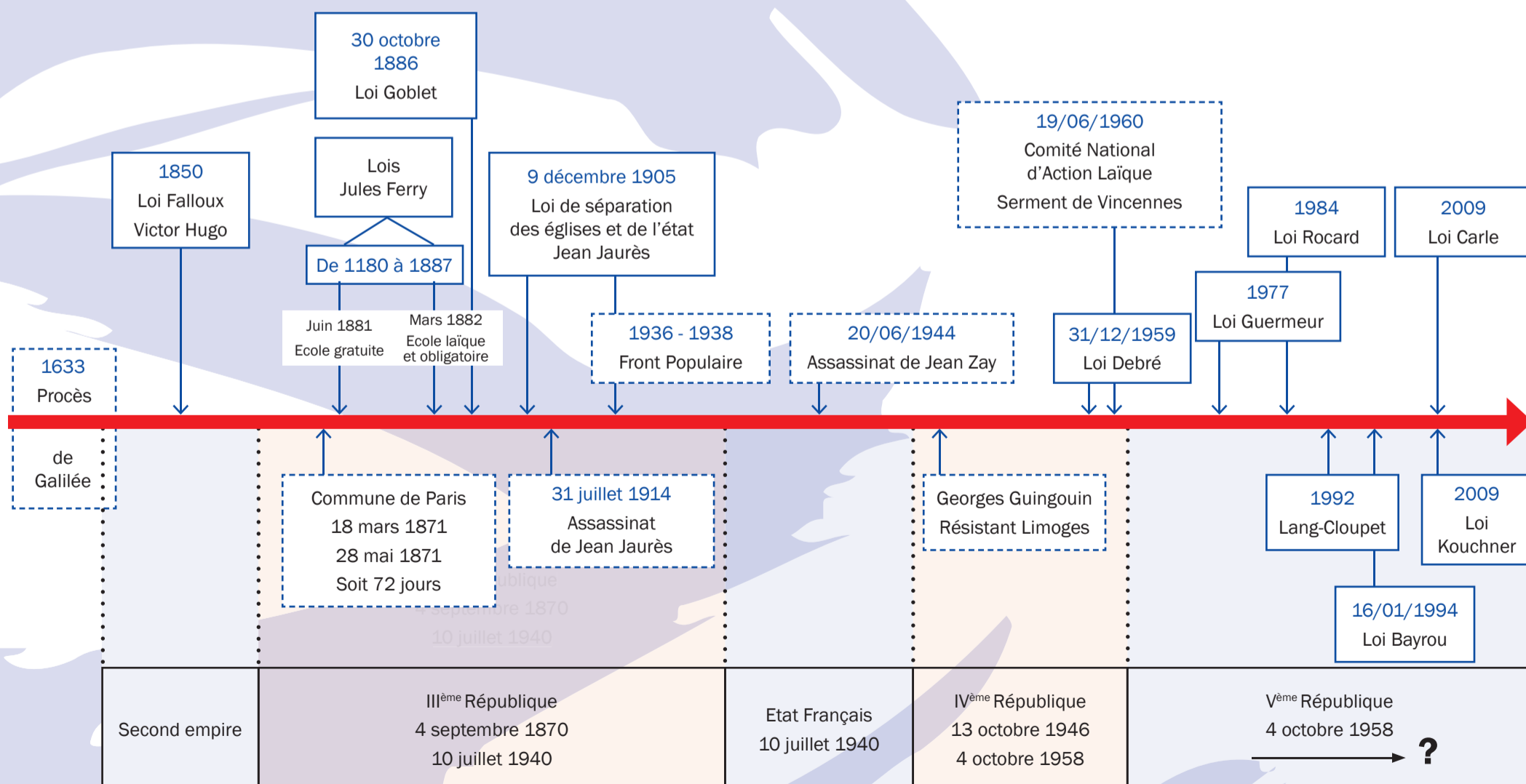
Il faut poursuivre ces combats sans d'autres armes que nos convictions. Ils n'ont, au cours de l'histoire dont nous nous réclamons, engendré ni anathèmes, ni massacres. Ils ont affirmé la suprématie de la raison et défendu l'empire de science, au service de tous les hommes : à cet égard, La République, son école, grâce au principe de laïcité qui les fonde, réalisent des instances d'accueil et de paix.

« Jaurès nous manque » regrette Jean Coudert, estimant que le grand homme a donné l'exemple politique du courage ; il évoque quelques-unes de ces grandes mobilisations en faveur de l'école publique. Quant à l'historien Bernard Dompnier il s'élève contre la récupération politique de la notion de « racines chrétiennes » et des dévoiements qu'elle a entraînés dans la conception de la laïcité.

Leurs témoignages enrichissent notre dossier.

LES COMBATS LAÏQUES ET LES HOMMES

par Jean Coudert



combats laïques

Au sein des débats autour de la laïcité, on remet à l'ordre du jour des notions proclamées par le président Sarkozy, manifestement destinées à rendre à l'église catholique un pouvoir dont les lois de 1905 l'auraient injustement privé. C'est ainsi qu'on entonne l'affirmation des racines chrétiennes de la France qui lui confère son titre – et son rang – de fille aînée de l'église catholique, et qu'on s'appuie sur le baptême de Clovis, image privilégiée de ce qu'il convient d'appeler le roman national.

Invité par le Cercle Condorcet, en 2011 l'historien Bernard Dompnier fait le point sur le caractère véritablement historique de cette « litanie ». Nous avons jugé ses propos totalement d'actualité et nous nous permettons de publier quelques extraits (jugés significatifs) de sa conférence.

En préambule, clarifiant ses objectifs, Bertrand Dompnier évoque « l'importance de l'empreinte du christianisme dans la culture européenne, reconnaissant que deux millénaires de christianisme ont profondément marqué l'univers quotidien qui est le nôtre, en particulier parce que la production artistique a largement été tributaire de commandes « officielles » des institutions religieuses et a répondu aux demandes de la piété populaire ».

LES RACINES CHRETIENNES DE LA FRANCE ?

Dans cette affirmation des racines chrétiennes (il faut laisser le point d'interrogation), les deux termes nous interrogent ; la question sous-jacente n'est nullement celle de valeurs chrétiennes auxquelles la France aurait été attachée, mais celle de l'instauration d'une alliance étroite entre pouvoir politique et autorité religieuse. Au XIX^e siècle, une grande partie des catholiques a durablement vécu dans la nostalgie de cette « alliance du trône et de l'autel » incarnée lors de la Restauration.

Il faut aussi manipuler avec précaution la notion de « racines », par nature antihistorique. Dans notre société, tous les individus, tous les groupes sont à la recherche de leurs racines. L'historien invite à se méfier de la notion comme contraire à ce qu'est l'histoire des sociétés qui est une construction permanente ; ce qui veut dire qu'on ne peut pas tout expliquer par les origines, dont viendrait toute la sève, si l'on veut employer la métaphore végétale à laquelle conduit la notion. Ce sont les réflexes communautaristes qui font insister sur les racines et ceux qui s'en réclament revendiquent une sorte de droit de propriété sur la société ou la nation auxquelles ils appartiennent. L'image des racines chrétiennes est très mal choisie et l'historien préfère parler d'héritages. L'héritage laisse les hommes libres de faire ce qu'ils veulent de leur héritage et la richesse des sociétés est de disposer d'héritages multiples. On pourrait aussi parler d'empreintes. Si le terme de racines est inacceptable pour les historiens, les politiques n'ont pas ces scrupules

Bernard Dompnier dénonce alors l'utilisation politique de la référence au christianisme et de la signification de la notion de « Racines chrétienne » dans les 2 discours – à Rome et au Puy- prononcés par Nicolas Sarkozy.

Ces références lui ont permis de légitimer la proposition d'une laïcité « positive », et d'affirmer l'éventuelle suprématie du prêtre sur l'instituteur.



Sarkozy a montré qu'il a de l'histoire une vision très réductrice, limitée à des grands événements (une sorte de vulgate très simplifiée) et à des grands hommes, avec un certain nombre d'erreurs, notamment sur la laïcité qui aurait, selon lui, « tenté de couper la France de ses racines chrétiennes » ; vision très réductrice de la laïcité, qui la ramène au rang de courant d'opinion. Sarkozy a cherché à s'installer en homme de progrès, qui proposerait d'établir une « laïcité enfin parvenue à maturité ». En réalité, il a inversé l'ordre des facteurs entre ce qui relève de la sphère privée et ce qui appartient aux fondements de la République, revenant à une conception de la religion comme fondatrice du vivre ensemble.

Le baptême de Clovis, souvent cité, et ses lectures successives, permet de montrer combien l'histoire peut être manipulée.... Ce qu'on sait, c'est que la conversion de Clovis constitue ce que Pierre Riché appelle un « putsch militaire » qui a permis au souverain de se débarrasser de la tutelle romaine, avec l'aide des élites gallo-romaines, dont l'épiscopat. La principale certitude est que la conversion de Clovis s'inscrit dans le cadre d'un combat politique et d'un jeu d'alliances.

Pour les catholiques, défendre la mémoire de Clovis, c'est défendre la civilisation chrétienne. Tout au long du XIX^e siècle, l'image de Clovis s'est trouvée mobilisée au service de la revendication d'une identité indissociablement française et catholique, qui s'exprime aussi dans une autre thématique, celle de « la France fille aînée de l'église », à laquelle renvoyait aussi le discours de Sarkozy.

Dans une petite église du Dauphiné se trouvent dix verrières, sur lesquelles sont représentés les grands moments de l'histoire de France. La première représente les saints des origines ; la deuxième, « naturellement » le baptême de Clovis. Vient ensuite la bataille de Poitiers, puis le sacre de Charlemagne, la bataille de Bouvines. On ne sera pas surpris d'y trouver ensuite saint Louis, Jeanne d'Arc, le vœu de Louis XIII consacrant son royaume à la Vierge Marie, le couronnement de Napoléon (manière d'évoquer, bien entendu, le Concordat), et pour finir le défilé de la victoire en 1919 (sous le titre « La victoire de la France »). Nous avons là un condensé de la lecture catholique et nationaliste de l'histoire de France, avec la forte connotation germanophobe de l'époque. Au total, la cause de Dieu et la cause de la France sont présentées comme indissolublement liées, sous le titre général donné à la série de verrières : « Gesta Dei per Francos », c'est-à-dire l'action de Dieu par la France. Cette expression fait partie, elle aussi, de la constellation de formules et d'idées associées aux « racines chrétiennes » et représente la formulation la plus radicale d'un discours « national-catholique ». Elle dit pleinement les ressorts profonds de l'ensemble de ces thématiques : le culte d'une identité nationale de repli, privilégiant les héritages anciens de manière à ouvrir une brèche dans les principes de laïcité. Il y a des objets très dangereux à manipuler dont « les racines chrétiennes de la France », qui peuvent servir au développement d'idéologies d'exclusion.

La question des racines chrétiennes a surgi aussi à l'échelle européenne... Si l'on tente de comprendre l'attachement de l'Église catholique à la mention du christianisme dans les textes européens, on rencontre une conception du vivre ensemble qui pose problème, celle qui veut qu'il n'y ait pas d'éthique possible sans référence à Dieu. De manière évidente, la position développée dans ces textes revient à dire que les expériences politiques menées hors du cadre de pensée chrétien font le lit des totalitarismes.

Bernard DOMPNIER Professeur des Universités

(Intervention en 2011 à la demande du Cercle Condorcet de Clermont-Ferrand alors présidé par Alain Bandiera).

ICI & LÀ

La laïcité au quotidien

René Robert, syndicaliste, instituteur en retraite, originaire d'une commune dont nous avons choisi de taire le nom, s'est élevé, par voie de presse, contre une invitation émanant de la mairie adressée aux « aînés » les invitant à participer à un repas de fin d'année ; l'invitation était assortie de la programmation d'une messe.

René Robert s'est montré très sourcilieux sur les problèmes de la laïcité au quotidien à juste titre : rien n'étant plus dangereux que la banalisation (qu'il dénonce d'ailleurs) des infractions. Quant au rappel des « racines chrétiennes », il tombe à pic avec notre dossier.

« L'allusion aux « racines chrétiennes » de l'Europe avait créé une polémique lorsque le projet de Traité de Constitution Européenne avait été diffusé. Si la proximité ou même la collusion entre un pouvoir politique et telle ou telle église sont des faits qui ont marqué l'histoire de l'Europe, il eût été à la fois significatif et déplacé de rappeler ce lien dans un traité européen orienté vers l'avenir. Il n'est du reste jamais neutre de se référer à des « racines », surtout si l'on opère une sélection parmi les événements censés les constituer. En France, la mise en œuvre de la loi de séparation des églises et de l'Etat n'est toujours pas pleinement appliquée. C'est particulièrement le cas lors de certains événements qui se veulent pourtant rassembleurs. Par exemple, depuis des années, une invitation à un « repas des aînés » assortie du tampon de la mairie concernée stipule qu'une messe sera célébrée à cette occasion. Il ne s'agit bien sûr pas d'une volonté délibérée de rester dans l'entre-soi. Mais, de telles entorses au principe de laïcité dans l'espace institutionnel sont d'autant plus inquiétantes qu'elles paraissent naturelles à leurs auteurs ».

René Robert.

LA LAÏCITÉ ENCORE

Dans une de ses récentes chroniques, Laurent Joffrin dénonce « Cet impérialisme du spirituel est (selon ce même journaliste) un mal du siècle qui commence. »

Il en déplore l'expansion en Europe : « On le retrouve dans les monarchies du golfe, tout aussi totalitaires, ou dans la folle entreprise terroriste des minorités islamistes. Mais aussi, sous une forme heureusement plus bénigne, dans certaines démocraties. L'alliance de Trump avec la faction évangélique aggrave sa politique. L'influence politique des religieux en Israël bloque tout espoir de paix avec les Palestiniens. Le pouvoir de l'orthodoxie en Grèce ralentit les réformes sociales et conforte en Russie la démocratie poutinienne. Bref, Dieu, personne privée, se mêle de plus en plus de ce qui ne le regarde pas, à savoir l'organisation de la cité. Le sécularisme dans les régimes de droit, ou la laïcité en France, reste l'un des biens les plus précieux pour tous ceux qui sont attachés à la liberté ».

Il n'y a pas de petites infractions aux lois de 1905 ; c'est pourquoi il est juste de condamner l'invitation d'une maire de Haute-Loire à assister à la messe. MAIS... Que fait-on des milliers de sapeurs-pompiers qui, en uniformes payés par les deniers publics, assistent chaque année à la messe de sainte-barbe et font bénir les véhicules pourtant « publics » ? Et que penser du maire de Randan qui dans son discours du 14 juillet 2017, alors qu'il arbore l'écharpe tricolore pour inaugurer une place en l'honneur de la ville italienne jumelée avec la cité royale (ou ce qu'il en reste) parle de « la sainte église, notre mère à tous » ? Et alors que fait-on ? que dit-on quand tous les élus dits de gauche baissent le nez et consentent en silence ? On peut comprendre qu'à la rigueur ils n'aient pas voulu perturber la cérémonie mais pas un mot, pas une remarque en Conseil municipal. Que dire de ce consentement silencieux, sinon qu'il n'est pas autre chose qu'une complicité avec le délit.

>> SUITE
DU DOSSIER

Libéralisme, république et laïcité : pourquoi la droite n'est-elle pas souvent laïque ?

La grande majorité des pays occidentaux sont à la fois libéraux et tolérants, ils ne vivent pas comme la France sous un régime de laïcité qui fait de la liberté de conscience des individus sa priorité mais sous un régime de liberté religieuse qui défend en priorité la liberté religieuse. Nous pouvons comprendre cela en référence à l'origine philosophique du libéralisme qui recouvre deux champs de réflexion philosophico-politique et économique.

Sur le plan de la philosophie politique, le libéralisme est, comme le républicanisme français, issu de l'humanisme qui définit la dignité humaine par la liberté et l'égalité et chacun d'eux vise à le réaliser. Mais tandis que le libéralisme donne la priorité aux libertés individuelles dont c'est la mise en concurrence par la vie commune des citoyens qui doit engendrer l'égalité, le régime républicain fait de l'égalité la priorité, exigeant que chaque citoyen renonce à sa liberté individuelle spontanée pour qu'elle soit redistribuée à égalité par la loi et donc par l'Etat. Mais selon le contrat social républicain, chaque citoyen est souverain et partage le pouvoir législatif, ce qu'exprime la volonté générale : il n'obéit donc qu'à des lois qu'il s'est données, ce qui définit la liberté. Ainsi, renoncer à la liberté individuelle n'est pas une contrainte, mais voulu par la volonté générale comme garantie d'une liberté égale, pour chacun et pour tous. Dans notre République c'est la loi qui trace le cadre a priori des rapports humains en garantissant l'égalité en liberté. L'Etat libéral garantit les libertés individuelles, mais il les régule a posteriori pour qu'aucune ne soit mise en danger par une autre et que de leur concurrence puisse émerger la meilleure égalité possible. C'est le même principe que l'on retrouve avec les lois du marché que l'Etat régule pour permettre la concurrence.

Sur le plan économique, le libéralisme, comme la république, vise le bonheur des hommes et leur liberté en est la clé. Mais celle-ci dépend de deux choses qui différencient les deux régimes : la paix et l'assurance du bien-être matériel, y compris alimentaire, de chacun. Et ce qui assure ces deux choses en même temps, c'est le marché avec ses règles de libre échange et son corollaire de libre entreprise : il est vecteur de paix en obligeant les divers pays à se plier aux règles de libre échange et il est le moyen de pourvoir à ce qui assure le bien-être des hommes. Et le rôle d'un Etat qui veut le bonheur de son peuple, c'est donc

« d'optimiser » le fonctionnement du marché afin que puisse jouer "la main invisible" dont A. Smith fait la clé de l'égalité entre les marchés, les hommes et des pays.

Le libéralisme trouve donc naturellement son fondement dans une économie de marché et un régime politique démocratique qui, seul, assure la liberté d'expression des citoyens nécessaire à leur liberté de commercer et d'entreprendre. Ce régime a donc également besoin pour fonctionner que les hommes vivent en paix civile et ne soient pas entravés par des carcans religieux ou politiques qu'ils n'auraient pas choisis. Et la tolérance, c'est-à-dire la liberté de choix religieux, moral et politique fait partie des fondements du libéralisme. Ainsi dès le 17^{ème}, alors que l'absolutisme religieux et monarchique règne sur l'Angleterre, Locke demande que toutes les religions aient droit de cité dans l'espace public et que les hommes puissent choisir librement leur culte. Mais il ne demande pas la laïcité. Pourquoi ? D'abord, la laïcité est un principe juridique et politique qui détermine le cadre de vie des hommes, ce qui n'est pas concevable en terre libérale. Mais il y a une autre raison qui différencie fondamentalement laïcité et tolérance, c'est l'attachement originel des pays libéraux à la religion. Tout d'abord, l'essence humaine tient au lien que les hommes entretiennent avec un dieu et ce lien est aussi celui qui unit les hommes dans la société et en assure la stabilité. Mais il y a plus. Ce lien de croyance par lequel chaque homme s'engage à l'égard d'un dieu est aussi ce qui les rend fiables et les prépare aux contrats qu'exige le marché. C'est le sens de la réflexion de Locke (Lettre sur la Tolérance) qui fait suite à son exigence de liberté religieuse : « *Ceux qui nient l'existence de Dieu ne doivent pas être tolérés parce que les promesses, les contrats, les serments et la bonne foi, qui sont les principaux liens de la société civile, ne sauraient engager un athée à tenir sa parole ; et que si l'on bannit du monde la croyance en une divinité, on ne peut qu'introduire aussitôt le désordre et la confusion générale. D'ailleurs, ceux qui professent l'athéisme n'ont aucun droit à la tolérance (...) puisque leur système renverse toutes les croyances.* »

Autrement dit, la croyance religieuse, quel qu'en soit le dieu, fonde à la fois la citoyenneté et la liberté, la stabilité de la société et l'ouverture de chacun au marché. Un athée ne peut être citoyen car on ne peut lui faire confiance pour opérer les contrats nécessaires au libre-

échange, clé de toute société libre. C'est la croyance qui fonde l'espace politique libéral et la citoyenneté et non la liberté de conscience et la raison comme dans notre République. Et l'école républicaine, qui pour cela est laïque, doit former tous les enfants à cette liberté de conscience que les lois de la République ont pour fonction de reconnaître et de promouvoir. Ainsi les pays libéraux ont fondamentalement besoin que les hommes croient en un Dieu mais puissent absolument choisir leur croyance : ils prônent pour cela la liberté religieuse (ou tolérance) qui protège les religions contre l'Etat et les croyances contre une citoyenneté neutre. La République laïque a fondamentalement besoin d'hommes libres, capables de raison et de jugement autonome, indépendant de toute religion pour qu'ils puissent devenir des citoyens : elle prône la laïcité qui protège les hommes et la société de toute emprise religieuse. Citoyenneté et espace politique républicains sont fondamentalement laïques. Contrairement à la société libérale, rien d'autre n'est demandé à un homme pour être citoyen que sa liberté de conscience et de jugement auxquelles l'école laïque prépare les enfants à la différence de l'école libérale qui est un lieu de socialisation, de créativité et d'adaptation au monde libéral.

Ainsi, les pays libéraux, pour lesquels le lien religieux fonde l'essence humaine, la citoyenneté et la société de marché, et donc le bonheur, ne peuvent être laïques, ils peuvent même avoir des religions d'Etat, mais la tolérance, même différente d'un pays à un autre, est la règle. La République qui fait de l'égalité en raison et en liberté la clé de la dignité humaine, du lien social et du bonheur ne peut être que laïque et l'Etat y est neutre pour assurer la liberté de conscience individuelle et la liberté de tous les cultes. La laïcité, sans le mot, est dès son origine un principe de l'humanisme qui depuis la révolution, fonde la République.

Alors on comprend mieux le sens des revendications de « laïcité ouverte », « inclusive » « tolérante » ou même « accommodante », qui souhaitent en réalité, réintégrer les religions dans l'espace politique et la croyance dans la citoyenneté : elles ne font qu'actualiser - pour des raisons qui peuvent être bien éloignées des fondements ! - les principes d'une philosophie libérale « mondialisée » qui fait du marché et de la croyance les fondements de la liberté et du bonheur humain.

Anne-Marie Doly

SUITE DU DOSSIER

Abrogation de la loi Debré, mère de toutes les lois anti-laïques

Que se passe-t-il le 31 décembre 1959 ?

Le 31 décembre 1959, la loi Debré est promulguée à l'Assemblée nationale : 427 députés votent le texte, 71 s'y opposent.

Cette loi propose deux types de contrat aux établissements d'enseignement privé :

- Le contrat d'association qui assure la rémunération des maîtres de l'enseignement privé par l'Etat et la prise en charge du fonctionnement de l'établissement. En contrepartie, l'enseignement sera dispensé selon les règles et les programmes de l'enseignement public ;
- Le contrat simple qui assure la rémunération des maîtres mais laisse à l'établissement la charge de son fonctionnement et une liberté totale.

L'article 1 de la loi Debré précise :

« **L'établissement, tout en conservant son caractère propre, doit donner cet enseignement dans le respect total de la liberté de conscience...** »

Nous sommes là, au cœur du combat laïque permanent depuis des décennies.

En effet, comment les établissements privés peuvent-ils garantir le respect absolu de la liberté de conscience, tout en conservant leur caractère propre ?

Il y a là une réelle contradiction.

D'ailleurs, le même jour (31 décembre 1959), Jean XXIII précisait ce que recouvre réellement la notion de caractère propre au congrès de l'Office international de l'enseignement réuni à Utrecht : « Aujourd'hui comme hier, l'Eglise affirme solennellement que ses droits et ceux de la famille dans le domaine de l'enseignement sont antérieurs à ceux de l'Etat. L'Eglise affirme aujourd'hui, comme par le passé, son droit d'avoir des écoles où des enseignants animés de solides convictions inculquent aux esprits une conception chrétienne de la vie et où tout l'enseignement soit donné à la lumière de la foi. »

Cette notion de caractère propre, ainsi précisée, est nette et sans ambiguïté.

Que se passe-t-il de février à juin 1960 ?

Le vote de la loi Debré donna lieu à une vigoureuse et massive protestation du camp laïque. Une pétition nationale est lancée à l'initiative du Comité National d'Action Laïque (CNAL). Le 19 juin 1960, **un grand rassemblement eut lieu à Vincennes où furent réunies les 10 813 697 signatures.** Lors de ce rassemblement fut prononcé un serment appelé communément « **serment de Vincennes** » ; voici le texte exact de ce serment :

« Nous, délégués des pétitionnaires des communes de France, représentant 10 813 697 Françaises et Français de toutes origines et de toutes opinions, ayant signé la protestation solennelle contre la loi scolaire de division du 31 décembre 1959, faisons le serment solennel :

- **de manifester en toutes circonstances et en tous lieux notre irréductible opposition à cette loi contraire à l'évolution historique de la nation ;**
- de lutter sans trêve et sans défaillance jusqu'à son abrogation ;
- et d'obtenir que l'effort scolaire de la République soit uniquement réservé à l'école de la nation, espoir de notre jeunesse ».

Aucun laïque digne de ce nom ne peut oublier le serment de Vincennes. Ce serment pour nous est toujours d'actualité car en application de la loi Debré, des milliards d'euros par an prélevés sur l'impôt (10 milliards en 2017), sont versés par l'état français aux établissements privés confessionnels à caractère propre, donc à une religion par voie détournée, ce qui est en contradiction avec la loi de séparation des églises et de l'état du 9 décembre 1905.

Jean Coudert

Avec les DDEN

Qu'est-ce qu'un citoyen : La notion de citoyen par ses origines et ses fondements [1^{ère} partie]

■ **Éliminons d'abord les confusions.** La citoyenneté se distingue à la fois de la **civilité** et du **civisme**.

Du latin *civitas* [sociabilité, courtoisie], la **civilité** désigne l'observance des convenances et manières de vivre en usage dans un groupe social. Elle varie donc avec les époques et les groupes sociaux. Ainsi, la famille et l'école, toutes deux soucieuses d'apprendre la civilité aux enfants, ne le font pas forcément de la même façon, ce qui peut poser bien des problèmes. Le **civisme** désigne d'abord le respect des lois ainsi que le dévouement du citoyen à la chose publique. **Civis [citoyen]** est la racine commune, ce qui signifie que civilité et civisme se rapportent tous deux au fait que les hommes vivent ensemble dans une « cité » (*polis* en grec) qui désigne depuis le VIII^{ème} s. av. J-C, une réunion de tous les groupes sociaux d'abord séparés, familiaux, religieux, ethniques, claniques, en une association politique, organisée par des lois auxquelles tous doivent obéir, et donc, être civiques. Si le civisme est requis par un Etat qui punit ceux qui se dérobent aux lois, la civilité ne l'est pas. Elle est affaire d'éducation, privée et publique, qui doit rendre les enfants « civils », aptes à vivre en société. Elle n'est donc pas obligatoire mais nécessaire : sans elle, aucune vie en commun n'est possible. Civisme et civilité, comme la politesse qui est la part privée de la civilité, sont aussi des manières d'établir entre les hommes cette distanciation qui ouvre aux rapports symboliques, du langage, du droit, des règles sociales et morales, et aussi de l'art, de la science, de la littérature, bref, à tout ce que recouvre une culture qui « civilise » les hommes et les rend capables à la fois de vivre ensemble dans un monde mieux connu et maîtrisé, et d'en poursuivre le développement. Un homme incivique est un rebelle à la loi qui met en cause son statut de citoyen, un homme incivil est une sorte de sauvage qui encoure le rejet des autres sans perdre nécessairement le statut de citoyen.

■ **La notion de citoyen naît en Grèce au VI^{ème} siècle av. J-C avec deux notions** qui ont fondé en même temps la démocratie et la notion de peuple : l'*eunomia* - l'ordre juste, qui vise le partage des richesses -, et l'*isonomie*, - l'ordre égal, sans privilèges. Toutes deux se réfèrent donc à la fois à l'ordre et à la loi, mais excluent le pouvoir d'un homme comme dans la tyrannie. De même, la démocratie est un régime qui vise le partage des biens et du pouvoir entre des hommes égaux. Il réunit donc des hommes en un peuple de citoyens (*demos*) qui exercent le pouvoir (*kratos*) à égalité, fondent la légitimité du pouvoir des gouvernants et de la loi. Ce *demos*, entité politique et juridique, est donc à distinguer d'une *plethos*, masse disparate et sans cohésion d'individus, incapable de gouverner selon le droit et la justice, de promouvoir une culture de l'autorité par la loi. La notion de citoyen est donc liée en ses origines et fondements à celle de démocratie et par là, à celle de lois, d'égalité, de justice et de partage du pouvoir.

Deux éléments sont caractéristiques de la démocratie et du citoyen : la parole et l'écriture.

La loi est faite par les citoyens réunis pour exercer le pouvoir, ce qui exige des débats argumentés, contradictoires et pour cela, un langage de la raison, un « logos », qui permette le débat dialectique nécessaire

à la vie politique de la cité. « *L'art politique est pour l'essentiel, maniement du langage* » écrit le philosophe helléniste J-P Vernant et « *entre la politique et le logos, il y a un lien réciproque* ». Il ajoute que ces exigences rationnelles de la pensée politique grecque en faisaient une pensée « *extérieure à la religion* », laïque bien avant le mot. Et pour qu'aucun homme n'ait à subir les lois, il faut que tous puissent les connaître, en débattre et constituer ainsi un véritable corps politique, ce qui fut nécessaire pour sortir Athènes de la crise à l'aube du VI^{ème} s., il faut que les lois soient accessibles à tous et en permanence, et pour cela qu'elles soient écrites : elles le furent alors sur des tablettes de bois. En Grèce, être homme et citoyen, c'est tout un, et pour que chacun puisse être cet homme-citoyen, il fallait qu'il maîtrise la langue orale et écrite en même temps que la pensée rationnelle qu'elle exprimait. Il fallait qu'il soit capable de construire et d'exprimer des idées qui puissent servir le débat politique et donc que la langue de la raison politique qui est celle de la pensée grecque par excellence, ne soit pour aucun citoyen, une langue étrangère. La raison grecque essentiellement politique en effet, n'est sans doute pas la raison des Lumières, plus scientifique. Mais toutes deux sont fondamentalement laïques et expriment le cheminement dialectique d'une pensée qui se réfléchit pour examiner ses propres limites au-delà desquelles elle s'égare dans le non connaissable. C'est cette capacité dialectique de débat avec soi-même qui en fait une pensée qui peut être politique ou scientifique, le débat devenant tour à tour intérieur et extérieur pour accéder à une vérité toujours « vérifiable », comme dira F. Buisson pour parler des connaissances nécessaires à élever l'enfant à la raison à l'école publique.

■ **La Grèce nous apprend donc ce que recouvrent en leur fondement les notions de démocratie et de citoyen** en même temps que leurs exigences en matière culturelle et éducative ce que les Lumières reprendront à leur compte. Mais dès les siècles de Solon et de Périclès, on avait conscience que le réel ne correspondait que rarement à l'idéal : à Athènes, les femmes, les métèques, les esclaves n'avaient pas accès à la citoyenneté. On savait que la démocratie était un combat permanent contre le risque de tyrannie en particulier par dépérissement de l'idéal démocratique d'un « *demos* » devenu inculte et dominé par les passions de pouvoir et de richesses : « *paresseux, lâche, bavard et avide d'argent* » dit Platon. Ce sont ces risques et ces inégalités que les penseurs de la révolution et de la république ont voulu vaincre. Rousseau le fait avec le Contrat social qui définit la notion de citoyen et ses rapports au pouvoir ; Condorcet le fait avec son idée d'instruction publique qui doit préparer tous les enfants du peuple à être des hommes libres par leur seule raison pour pouvoir devenir les citoyens d'une république démocratique ; Montesquieu le fait avec la distinction des pouvoirs, chacun de ces apports étant sous-tendu par l'idée de laïcité qui ne portait pas encore son nom.

Pour les DDEN 63, Anne-Marie Doly

Stage de théâtre amateur

Le prochain stage théâtre proposé par la FAL 63 sera un stage de *Lecture à voix haute* encadré par Acteurs, Pupitres et Cie les 3 et 4 mars 2018. Accueilli par le Centre Régional d'Art Dramatique (CRAD), association affiliée à la FAL dans les locaux de la Maison de l'Eléphant à Montferrand, ce stage sera l'occasion de reconduire un travail avec Laurence Cazaux et Patrick Gay-Belille déjà associés sur différents projets de théâtre amateur !

Laurence Cazaux et Patrick Gay-Belille sont comédiens-lecteurs, formateurs, et titulaires d'un diplôme d'état de théâtre. Ils sont responsables artistiques d'Acteurs, Pupitres et Cie, et collaborent tous deux à la revue littéraire *Le Matricule des Anges*, où ils s'occupent des pages théâtre.

Le stage sera l'occasion pour les participants :
- de lire au pupitre, ce qui permet d'explorer le travail de chœur, d'adresse, de diction et de rythmes, et ce de façon ludique.
- de tester la frontière entre lecture et spectacle, à partir de plusieurs extraits de textes de théâtre.

Ce rendez-vous est ouvert à tout comédien amateur avec des pratiques théâtrales variées et curieuses de découvrir la lecture à voix haute ! Prévoir une tenue confortable. 14 stagiaires maximum.

Dates et horaires :
Samedi 3 mars 2018 : 10h-13h & 14h30-17h30
Dimanche 4 mars 2018 : 10h-13h & 14h30-17h30
> Soit 12h d'enseignement

Lieu : Maison de l'Eléphant - 12 Rue Kléber, 63100 Clermont-Ferrand

Informations tarifs et inscription : Anna Martinez (FAL 63) - 04 73 14 79 16/ amartinez@fal63.org

Plus d'informations sur la compagnie : <http://acteursetpupitres.overblog.com/>

Grille N°100

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

HORIZONTALEMENT

- Comme une particule qui flotte dans son bouillon.
- Ceinture pour un ami des tatamis.
Fruit d'un pommier ou d'un prunier, mais toujours de Cythère s'il est réunionnais.
- Attitude de rejet.
- Ces Provençaux vivent de leurs plages et de leurs chantiers navals.
- Une famille qui, paradoxalement, a régné au sud de l'Europe.
Se rendra, sauf si ce sont des séparatistes.
- Chanter en marmonnant.
- Dangereuse pour l'oeil si elle n'est pas sur l'oreiller. - Un peu chauffé ou un peu rafraîchi.
- Comme une république indivisible. - Moins brillants.
- Le sommet des volcans d'Europe - Fourmi.
- Mortelles. - As de l'essence et donc existes.

VERTICALEMENT

- De l'ordre des idées.
- Une personne qui exécute sans regimber.
- Attachaient serré.

- Un singe qui a le bras long. - Coulée de lave ou d'eau.
- Choisit librement.
- Pas toujours ravissante.
- Passeras au bleu, pour une étoffe.
- Couches. - Publie.
- Cap sur Lyon en abrégé - Casses.

Solutions mots croisés n°99

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	C	O	M	M	I	S	S	I	O	N
II	O	R	I	E	N	T	A	L	E	
III	N	E	S	T	O	R		L	I	N
IV	N	E	E		P	I	Q	U	R	E
V	E		R	A	I	D	I	M	E	S
VI	C	H	A	I	N	E		I	S	
VII	T	U	B		E	N	O	N	C	E
VIII	E	L	L	E		T	U	E	E	
IX	N	O	E	M	I	E		E	N	A
X	T	T		I	N	S	I	S	T	A

Et la laïcité d'aujourd'hui ?

Installation de crèches religieuses dans les lieux officiels de la République sous des prétextes divers et soi-disant culturels, subventions inédites à des lycées privés dans notre région, cérémonies de prières dans les rues, présence officielle du chef de l'Etat à des cérémonies religieuses, autant d'entorses, pour ne pas dire de violations à l'esprit et à la lettre de la Constitution de 1946 puis de 1958 qui énonce dans son article premier « la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale »

Il nous a donc paru utile de rappeler par quelques citations ce que certains de nos plus grands auteurs ont dit et écrit sur cette « idée laïque » qui constitue l'originalité et le fondement de notre culture commune.

Dans la lignée de Victor Hugo et d'Emile Zola, à convictions égales (voir page 1), d'autres écrivains ont pris la parole (ou l'écriture) pour défendre la laïcité et les lois de 1905. Parmi eux le virulent Anatole France, le « distingué France » (comme le surnomme l'historien Roger Sazerat) va plus loin en écrivant en 1904 dans son pamphlet L'Eglise et la République : « Et pourquoi la séparation de l'Eglise et de l'Etat s'imposera-t-elle tôt au tard ? Pourquoi les Etats sécularisés sont-ils

fatalement amenés à la rupture ? C'est que le progrès de la civilisation dans les Etats détermine une distinction de plus en plus nette entre l'ordre civil et l'ordre religieux. Dans les sociétés primitives, le prêtre est roi. Les peuples, à mesure qu'ils se développent rompent les bandelettes de la théocratie qui les enserraient dans leur enfance »

Et plus loin s'adressant aux politiques : « Ne lui demandez pas (à l'Eglise) la paix. Elle ne veut pas, elle ne peut pas vous l'accorder. Si vous suivez les règles de vos prédécesseurs (...) vous serez amenés à lui donner assez pour la fortifier encore et trop peu pour la rendre pacifique (...) Gardez-vous de ne lui rien céder : elle ne vous cédera rien. Elle médite cette fois, non plus de faire concourir le pouvoir laïque à ses desseins et à sa gloire mais de l'anéantir pour son infidélité. Elle prend votre place, elle se substitue à vous (...) Elle a déjà dressé sur la Butte Montmartre le Saint Pierre de la Rome nouvelle. »

Quant à Charles Péguy, en 1906, sa diatribe est orientée en direction de l'Etat : « Quand aurons-nous enfin la séparation de la Métaphysique et de l'Etat ; mais pour de bon cette fois : la vraie, la bonne séparation ? Quand donc nos Français ne demanderont-ils à l'Etat et n'accepteront-ils

de l'Etat que le gouvernement des valeurs temporelles ? Ce qui est déjà beaucoup et peut-être trop ; quand donc refuseront-ils de recevoir des mains de l'Etat ce qui n'est aucunement du domaine de l'Etat ? Quand donc l'Etat lui-même fera-t-il son métier qui est déjà si vaste et si difficile, et si lourd pour les sociétés modernes et dont il s'acquitte si mal, et s'en tiendra-t-il rigoureusement, honnêtement, aux limites et aux conditions de son métier. Quand donc notre état qui a déjà tant de métiers, qui fabrique des allumettes et qui fabrique des lois, qui fabrique des transports par chemin de fer et des règlements d'administration publique (...) laissera-t-il en paix définitivement les consciences et comprendra-t-il que ce n'est pas son affaire de nous fabriquer de la métaphysique. Quand donc l'Etat, fabriquant d'allumettes et de contraventions, comprendra-t-il que ce n'est pas son affaire de se faire philosophe et métaphysicien ? »

Marcel Proust de son côté, au moment des lois sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, exprime quelques craintes... mais c'est au sujet de ses chères cathédrales :

« Mais c'est justement parce que je crois que les prêtres (j'avais l'air d'avoir écrit des poètes!) ont en général un goût

horrible que je prévois ce qui arrivera. Ils ont en tout temps préféré les églises neuves, confortables et horribles, aux mélancoliques et horribles survivances des âges de beauté... » (1905)

Mais c'est Voltaire qui dans sa « Prière à Dieu » (Traité sur la Tolérance) écrivait déjà en 1673 « Puissent tous les hommes se souvenir qu'ils sont frères ! Qu'ils aient en horreur la tyrannie exercée sur les âmes comme ils ont en exécration le brigandage qui ravit par la force le fruit du travail et de l'industrie paisible ! »

Et on aimerait garder de notre époque une image aussi diverse et spirituelle et ne pas seulement évoquer les engagements politiques d'auteurs disparus comme Nizan, Sartre, Camus, Simone de Beauvoir ou Jean Genet. Ces auteurs de notre temps existent et notre rôle est de leur donner la parole et leur ouvrir les colonnes de notre journal.

« **Ne débranchez surtout pas votre cerveau. Vous pourriez en avoir besoin** » écrit l'éditorialiste Caroline Fourest dans le journal Marianne.

Marcel Col

Auvergne laïque

Abonnez-vous, réabonnez-vous !

Complétez ce bulletin :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Bulletin à découper, photocopier ou recopier et à retourner à la

FAL

31, rue Pélissier
63028 Clermont-Fd
Cedex 2

Faites abonner vos voisins, vos amis !

Joindre un chèque de 17,50 € à l'ordre de FAL
CCP : 155 00 E Clermont-Ferrand



FAL - Tél. 04 73 91 00 42
Fax 04 73 90 96 28
E-mail : auvergnelaïque@fal63.org
Directeur de publication : Édouard Ferreira
Rédacteur en chef : Régis Faucheux
Secrétaire de rédaction : Frédéric Rideau, Françoise Manry
Comité de rédaction : Alain Bandiera, Gérard Chanel, Marcel Col, Michel Collonge, Bernard Gilliet, Bernard Guillot, Roland Moulin
Réalisation - Impression : Imprimerie Decombat : 04 73 25 06 62 - 25 rue Georges Charpak 63118 Cébazat
Abonnement 1 an : 17,50 €
Commission paritaire n° 1218 G 84688
Dépôt légal : Janvier 2018 - N° 472

FORUM

L'Eglise et la laïcité

Dans la conclusion de sa conférence, Bernard Dompnier propose à l'Eglise de se rallier à une conception de la laïcité qui écarte toute compromission avec le pouvoir politique et respecte les significations religieuses des origines.



S'il faut absolument parler de « racines chrétiennes », le langage le plus approprié que puisse tenir le christianisme dans la société d'aujourd'hui est sans doute de rappeler par la parole et par la pratique ce que sont ses propres racines, notamment l'Évangile des Béatitudes et de la fraternité dans un monde d'individualisme et de compétition, du primat de l'économique sur le social. Il y a aussi des figures chrétiennes dont l'actualité est plus grande que celle de Clovis : François d'Assise qui a rappelé le message évangélique aux hommes de son temps, à travers une lecture de l'Évangile qui ne s'embarassait pas des valeurs sociales dominantes. Et rien n'empêche de proposer aux hommes d'aujourd'hui de nouveaux modèles de vie chrétienne empruntés à l'histoire et susceptibles de leur parler. Cela supposerait une réforme profonde de la politique des canonisations... Jean Paul II s'est plu à canoniser les victimes de la Révolution française, du bolchevisme, de la guerre d'Espagne, du nazisme... comme autant de « martyrs » de la foi. C'est pour le moins favoriser des ambiguïtés idéologiques.

La notion de racines chrétiennes est inadéquate pour l'historien. Il faut encore souligner que l'insistance du discours politique sur l'identité nationale est, à bien des égards, suspecte, et espérer

que les responsables des Églises comprendront que leur caution à l'affirmation d'une identité « chrétienne » s'inscrit dans un jeu éminemment dangereux, même s'ils pensent y trouver des compensations dans une redéfinition escomptée de la laïcité, qui serait davantage à leur convenance. Il s'agit d'un marché qui engage bien au-delà de ce seul point et ne peut que faire le jeu des forces les plus réactionnaires. Les Églises devraient mettre en valeur leur véritable héritage et le défendre plutôt que le troquer contre l'avantage fallacieux de son inscription dans des textes publics, telle la Constitution européenne, et que se laisser embarquer dans ce débat redoutable des racines chrétiennes.

Bernard DOMPNIER Professeur des Universités

(Intervention en 2011 à la demande du Cercle Condorcet de Clermont-Ferrand alors présidé par Alain BANDIERA) - le texte intégral peut être lu sur le site « Condorcet »

On pourra lire la suite du forum « les patronages religieux aujourd'hui » dans le prochain numéro.

* (Vous pouvez réagir à ce forum en envoyant un courrier ou un mail au journal)